



LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14/11/2011

N° 2011-100

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	11
Vote pour	
	11
Vote contre	
	0
Abstention	
	0

L'an deux mille onze, le 14 novembre à dix-neuf heures, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Le BROC, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 9 novembre 2011

PRESENTS : Mesdames et Messieurs TORNATORE – PAILLOTEY – DUJON – ESCRIOU – AUDIBERT – BENABEN – FASOLA – FOURNY – KAIL - LACROIX.

ABSENTS : Mmes BEUCHE, DELAROCCA, ROBERT, M. YACOB.

REPRESENTES : M. HEURA par M. ESCRIOU

Secrétaire de séance : Madame BENABEN

DIA n° 24-11

Monsieur DUJON, 2nd Adjoint, présente la D.I.A. n° 24-11 déposée par Maître BRIZIO le 29 octobre 2011.

Désignation du bien : **bâtiment vendu en sa totalité.**

Parcelles	B n° 697
Superficies des parcelles	3445 m ²

Propriétaires : **Mme ROSSI & Mme LEGAT**

Prix : **283 000 €**

Adresse : **Le Broc Sud**

Considérant que les immeubles en questions sont soumis au droit de préemption urbain,
Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,
Le Maire,
Emile TORNATORE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 16/11/2011, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 16/11/2011. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'état.